

AG 23 mai 2019 Royal Savoy & Spa Lausanne

Message du Président Philippe Thuner

Mesdames et Messieurs,

Notre assemblée statutaire a essentiellement adopté les comptes de l'exercice 2018 qui bouclent par un excédent de recettes de 62'000 francs. Elle a aussi élu une vérificatrice des comptes suppléante en la personne de Mme Michèle Liechti, secrétaire de notre section de La Côte.

Je ne vais traiter maintenant qu'un seul sujet afin de laisser plus de temps à nos orateurs et à la présentation de nos partenaires économiques. Et c'est un objet de préoccupation récurrent dont nous parlons très souvent. J'en avais fait, en juin 2014, un éditorial de notre journal Infotellerie, éditorial quelque peu prémonitoire au vu de la poursuite du développement fulgurant de ce phénomène, notamment dans les villes.

Je veux bien évidemment parler de

La concurrence déloyale faite à nos hôtels par les chambres d'hôtes, le plus souvent clandestines, grâce aux plateformes internet, dont la plus importante est Airbnb.

L'ARH s'est fixé comme objectif prioritaire 2019 le rétablissement d'une concurrence loyale entre les hébergeurs par la mise en œuvre des mêmes règles et contraintes pour tous. Nous souhaitons qu'une obligation d'annonce et une soumission à des règles proportionnées, analogues à celles régissant les hôtels, soient instaurées.

La plupart des lois qui régissent nos activités sont cantonales. C'est donc à cet échelon que nous agissons pour conforter les bases légales et, surtout, faire naître une volonté claire des autorités politiques et des administrations de régler ce problème. Nous voulons faire bouger les choses en informant les groupes parlementaires « hôtellerie et Tourisme » que nous avons généré l'an dernier. La situation est différente dans chacun des 4 cantons de notre territoire.

Dans le **Jura**, seules 7 % des chambres d'hôtes échappent au radar de Jura Tourisme. 93 % sont déclarées et paient notamment la taxe de séjour. C'est la proportion inverse des autres cantons où souvent plus de 90 % des loueurs sont clandestins.

A **Fribourg**, la situation est un peu compliquée. Plusieurs lois et plusieurs services ou départements sont concernés. Mais des députées ou députés sont prêts à nous aider à stimuler la volonté d'agir de l'exécutif.

Pour le canton de **Neuchâtel**, la loi de 2015 soumettait les chambres d'hôtes à des réglementations analogues à celle des hôtels. Mais la problématique n'avait jamais été empoignée sérieusement. Grâce à l'échange avec notre groupe parlementaire et les services concernés, le canton a maintenant entrepris de détecter les loueurs de chambres d'hôtes. Il leur a envoyé une lettre leur rappelant l'obligation de s'annoncer sous peine de fortes amendes. Près d'un tiers des loueurs se sont, semble-t-il, retiré du marché, ne souhaitant pas s'astreindre aux obligations d'un hébergeur déclaré.

Moyennant le renouvellement régulier de l'opération et une certaine surveillance, nous pourrions considérer que le canton de Neuchâtel a résolu la thématique des hébergeurs clandestins.

Dans le canton de **Vaud**, le conseil d'Etat doit répondre à 2 postulats adoptés par le Grand Conseil, l'un portant sur la concurrence déloyale et l'autre sur le retrait d'appartements de la location à l'année pour être loués à la nuit. A notre connaissance, l'adoption de ce rapport, qui préconise notamment le renforcement de l'obligation d'annonce et des sanctions aux récalcitrants, est imminente. Notre ministre de l'économie nous en dira peut-être un peu plus dans son message.

En conclusion, j'espère que nous aurons assez avancé pour que je n'aie plus à vous parler d'Airbnb et des chambres d'hôtes en 2020, sauf pour vous donner de bonnes nouvelles sur les résultats de nos démarches.

Merci de votre attention.